Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20261105-0046_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Madame Martine GOUEDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le dix-neuf octobre deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le dix-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents :
Mme Martine GOUÉDO, Mme Annabelle COLLOT, M. Alain ABADIE, Mme Solange GLEHELLO, M. Frédéric MARAY, Mme Nadia CLOLUS, M. Yves-Noël DELISLE, M. Luc LE BLANC, M. Quentin PETON.

Absents excusés :
Mme Marine LE MOELLE ayant donné pouvoir à Mme Martine GOUÉDO ;
Mme Sylvie CAMPOS.

A été nommée secrétaire de séance :
M. Alain ABADIE.

0046-2026 – Modification de la délibération de demande de subvention du RPI concernant le voyage scolaire 2027

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le vote effectué lors de la séance du Conseil en date du 07 juillet 2026 relatif au montant de la subvention pour les élèves du RPI Helléan, La Croix Helléan et La Grée Saint Laurent domiciliés à La Grée Saint Laurent et concernés par le voyage scolaire à la montagne prévu en janvier 2027.
Il avait retenu lors dudit conseil de verser une indemnité de 100 € par enfant sachant que cinq familles sont concernées.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la municipalité de la commune de La Croix Helléan a décidé d'attribuer une subvention de 60 € par élève et qu'une harmonisation entre les trois communes du RPI du montant de la subvention est souhaitée par les deux autres communes concernées.

Madame Le Maire précise aux membres du Conseil municipal que le versement de cette subvention interviendra sur présentation d'un justificatif de la réalisation effective du voyage et de la liste nominative des élèves participants.

Madame Le Maire propose de s'accorder avec les deux autres communes concernées et de revoir le montant de la subvention à 60€ par élève.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 05 novembre 2026
Madame Le Maire
Martine GOUÉDO

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20261105-0046_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- **De se prononcer** sur la modification de la subvention concernant le voyage scolaire 2027 du RPI et d'attribuer 60€ par élève ;

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :
- **Approuvent** à la majorité avec 1 abstention.
- **Autorisent** Mme le Maire à signer l'ensemble des documents.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 05 novembre 2026
Madame Le Maire
Martine GOUÉDO